
Document de référence en pré-évaluation

La pré-évaluation vise à valider si l'enfant et sa famille peuvent recevoir des services de pédiatrie sociale en communauté. Cette rencontre se déroule la plupart du temps par téléphone dans un dialogue ouvert entre l'intervenante de garde et un membre de la famille concernée à travers une série de questions médico-sociales. Le délai d'attente pour une pré-évaluation doit être de moins d'une semaine.

Puisque la PSC évite tout usage visant à encadrer l'analyse de la situation de l'enfant et de la famille par des critères préétablis, il n'existe pas un canevas prescriptif avec des questions préétablies pour la pré-évaluation en PSC. Il existe plutôt des critères généraux qui doivent être validés et qui sont à la discrétion de l'intervenant(e) effectuant la pré-évaluation.

La pré-évaluation vise à assurer que la demande de la famille peut être répondue par des services de pédiatrie sociale.

5 critères à valider pour la pré-évaluation

Lieu de résidence

Idéalement, le lieu de domicile de l'enfant doit être situé à proximité du CPSC.

Cette proximité de la famille avec le CPSC est primordiale, puisqu'elle élimine une barrière à l'accès aux soins, ce qui favorise l'adhésion de l'enfant et de sa famille aux services que peut offrir le CPSC à la suite du plan d'action convenu en évaluation/orientation.

En région éloignée, le critère est que le CPSC soit en mesure d'offrir ses services sur une base régulière et de favoriser la mobilisation de la famille.

Dans l'analyse des dossiers hors territoires, il faut éviter de faire preuve d'une trop grande rigidité.

Provenance

La provenance de la référence nous aiguille sur les chances que la demande soit recevable.

Les références venant du **réseau institutionnel (écoles, garderies, DPJ, CLSC)** et du **réseau social (organismes communautaires, voisinage, famille déjà bénéficiaire)** ont habituellement plus de chance d'être des situations qui nécessiteront une approche de PSC. Ce sont de ces deux réseaux, que la plupart des demandes proviennent habituellement.

Les demandes venant de l'initiative de la famille elle-même nécessitent d'autres types de questionnement. Est-ce une famille qui se cherche un médecin ou qui a véritablement besoin de services de PSC? Est-elle nouvelle dans le quartier? A-t-elle un réseau social ou est-elle isolée? A-t-elle déjà bénéficié

de services de PSC dans une autre communauté? Obtient-elle déjà plusieurs services différents, mais ayant peu de cohérence entre eux?

*Il est important de prendre le temps de poser des questions pour venir valider la demande.

Motifs de la demande

Les services offerts en PSC visent les familles en situation de vulnérabilité familiale, sociale, économique et juridique.

Les services de PSC doivent permettre d'atténuer l'impact d'environnements familiaux et sociaux difficiles qui minent la santé et le bien-être général des enfants.

Les situations familiales impliquant de la violence (verbale, physique, sexuelle), de l'instabilité économique, de la négligence, un faible réseau de soutien, de l'insécurité alimentaire, de l'insalubrité, de faibles niveaux d'éducation des parents, de la monoparentalité, une fratrie nombreuse sont tous, parmi plusieurs autres, des facteurs d'acceptation.

Les difficultés suivantes sont souvent des indicateurs de situation de grande vulnérabilité : anxiété, faible estime de soi, retard de développement (moteur, langage), trouble d'apprentissage, troubles de comportement, traumatismes, difficultés affectives et différents diagnostics (TSA, TDAH, DIL), etc.

*Si la demande est refusée, orienter dans la mesure du possible vers les ressources adaptées de la communauté.

Cohérence des services

Le nombre de services médicaux et psychosociaux déjà reçus par l'enfant devrait être pris en considération lors de la pré-évaluation. Nous ne souhaitons pas dédoubler les services déjà offerts dans la communauté.

Avant d'accepter une demande, il est important de se questionner sur la valeur ajoutée du CPSC en comparaison aux services que l'enfant reçoit déjà.

Si un enfant est sur une liste d'attente à n'en plus finir et qu'il n'obtiendra pas de service avant longtemps, cela peut être un facteur d'acceptation, surtout s'il est jeune, car il est plus facile d'intervenir en bas âge.

Situation de crise

Les situations de crise nécessitant une prise en charge immédiate sont prioritaires.

Bien que chaque centre ait une liste d'attente, les situations de crises nécessitant un suivi rapide méritent une attention particulière. Il faut s'assurer que la sécurité et la santé de l'enfant ne sont pas compromises.

Selon la crise, le CPSC n'est pas toujours l'endroit idéal pour répondre aux besoins, on peut alors référer vers le bon service de gestion de crise (CLSC, hôpitaux, DPJ, etc.).